

DISTINCTION

Les villes sportives de la région labellisées

COURTISOLS Cinq communes marnaises ont été labellisées « Ville sportive » vendredi lors d'une cérémonie au golf de la Grande Romanie. Parmi elles, la municipalité de Suippes.



Onze communes, parmi lesquelles cinq villes marnaises et quatre ardennaises, ont reçu leur renouvellement au golf de la Grande Romanie.

De notre correspondante
CATHERINE PAQUET

Ce vendredi soir, les dernières communes champardenaises à obtenir le renouvellement de leur label étaient au nombre de onze, parmi lesquelles cinq villes marnaises et quatre ardennaises. Comme en 2021, la cérémonie de remise du label Ville sportive du Grand Est, initiée par le comité régional olympique et sportif (Cros), s'est déroulée à Courtisols, dans les locaux du golf de la Grande Romanie, sous la houlette de Michel Lequeux, vice-président du Cros.

Depuis une dizaine d'années, le label est décerné pour une période de quatre ans renouvelable. Parmi les onze communes appartenant à l'ex-Champagne-Ardenne, Bazeilles (Les Ardennes) vient de recevoir le label pour la troisième fois, les autres dix

autres, dont Blancs-Coteaux, Courcy, Saint-Brice-Courcelles, Suippes et Taissy, dans la Marne, pour la deuxième fois.

“On va proposer un réseau, qui est sur le point d'être finalisé, d'une grande importance”

Michel Lequeux

« Cette année, on compte au total quatre-vingt-seize communes labellisées Grand Est, souligne Michel Lequeux. L'an prochain une nouvelle campagne commence pour 2024/2028, avec une très forte demande de communes qui souhaitent être labellisées avant les Jeux olympiques. » Cette distinction a non seulement pour objectif de mettre en lumière tous les investissements initiés par les com-

munes pour la pratique sportive de leurs administrés et de saluer l'engagement des associations comme celui des bénévoles, mais elle encourage également à poursuivre les politiques de développement et de promotion de l'activité physique et sportive pour le bien-être de chacun. « On va proposer un réseau, qui est sur le point d'être finalisé, d'une grande importance, poursuit-il. Il est conçu pour favoriser les échanges entre les communes, ce qui, au-delà de l'entraide, va permettre de révéler les besoins de la ruralité. » Au-delà de l'émergence de dossiers à accompagner sur le territoire, qui va découler de la mise en place de ce nouvel outil, le Cros annonce s'engager pour soutenir les besoins en sport-santé, afin d'aider à promouvoir et à développer une offre d'activités physiques et sportives diversifiée, qualitative et pour tous les publics. ■

Extrait du journal L'Union - Mardi 25 octobre Page:12/13

La copie, la reproduction et la diffusion sont soumis aux droits d'auteurs et nécessitent une déclaration préalable, conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle. (Art L.335-2 et L.335.3)